



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## hépatite C

Question écrite n° 26133

### Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'urgence à créer un fonds d'indemnisation thérapeutique afin de venir en aide notamment aux personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine. Compte tenu des difficultés rencontrées à obtenir réparation par la voie judiciaire et de la longueur des procédures augmentant les risques de décès avant l'aboutissement de celles-ci, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que compte faire le Gouvernement à ce sujet et dans quels délais.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux, le Gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur l'évolution de la responsabilité médicale et de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Ce rapport, qui est actuellement en cours de réalisation, permettra de mieux identifier les obstacles actuels à l'indemnisation des contaminations post-transfusionnelles par le virus de l'hépatite C ainsi que les moyens d'y remédier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gautier Audinot](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26133

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1196

**Réponse publiée le :** 3 mai 1999, page 2731